



13.09.2022 - 09:20 Uhr

Le TCS salue la révision de la loi sur la circulation routière

Vernier (ots) -

Le TCS accueille très favorablement les nouvelles mesures adoptées aujourd'hui par le Conseil National concernant la circulation routière. Elles améliorent notre sécurité, favorisent l'innovation et la transition écologique de la mobilité.

La révision de la loi sur la circulation routière (LCR) qui devrait être adoptée par le parlement fin septembre, facilite l'utilisation des systèmes d'aide à la conduite (aide au stationnement, régulateur de vitesse adaptatif, reconnaissance des panneaux de signalisation, surveillance des angles morts, suivi des voies de circulation, etc.). Ces derniers évoluent rapidement et contribuent à améliorer la sécurité routière, le confort des usagers de la route et la fluidité du trafic. Les conductrices et conducteurs demeurent responsables de leurs véhicules mais pourront être mieux assistés dans leur conduite, en particulier sur les autoroutes. La révision de la LCR offre par ailleurs des réponses adaptées aux évolutions technologiques très rapides des véhicules autonomes et facilitera donc les innovations destinées à améliorer la sécurité de tous les usagers.

Le TCS salue également les nouvelles mesures Via sicura. Le dispositif législatif permet désormais aux autorités administratives et aux juges d'adapter au cas par cas les sanctions à la gravité des délits commis. La législation clarifie par ailleurs les règles de circulation des services d'urgence, en particulier en période nocturne et dominicale. Elle renforce ainsi la sécurité juridique indispensable à réalisation des missions prioritaires poursuivies par les pompiers, la police ou les ambulances.

Le TCS se réjouit enfin des innovations qui facilitent la transition écologique de notre mobilité. Les nouvelles technologies de propulsion ou d'aérodynamisme entraînent souvent une augmentation du poids et des dimensions des véhicules. La LCR reconnaît ces nouvelles technologies - dont le but principal est de réduire les émissions de CO₂ - en permettant d'autoriser une hausse des capacités de chargement. Ces nouvelles mesures permettent en particulier de favoriser la circulation de véhicules de type camping-cars équipés de modes de propulsion alternatifs et respectueux de l'environnement.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 076 553 82 39, laurent.pignot@tcs.ch, www.presetcs.ch, www.flickr.com

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100894727> abgerufen werden.